



Remboursement abonnement club sport

Par **criss25**, le **06/04/2009** à **16:49**

Bonjour, j'ai 38 ans, suite à un diagnostic d'arthrose de hanche qui engendre sciatique, tendinite cruralgie et douleurs lombaires, le spécialiste qui s'occupe de moi chaque moi me donne un certificat médical m'interdisant toute activité sportive même dans l'eau. Je le donne au club de sport où j'ai un abonnement de 2 ans (1170€), et j'en ai utilisé 6 mois... L'épouse du directeur me téléphone et me dit qu'avec le certificat médical, je serai remboursée sans problème mais bien-sûr pas à la même valeur : 45€ au lieu de 60... Le conseiller de clientèle m'assure que je recevrai mon chèque de remboursement mais qu'il me faut de la patience car le directeur doit valider et il est souvent absent. Au bout de 2 mois, je contacte le club qui ne veut plus rien entendre si ce n'est un pass au spa à volonté.

Détail des prestations:
ESPACE CARDIOFORME-MUSCULATION+FITNESS à VOLONTÉ + 100 séances
aquatiques + Détentes (sauna, hammam, bain bouillonnant) à volonté.

Quels sont mes droits si le spa ne m'intéresse pas du tout? Je joint mon contrat au club